



Echos CGT du conseil de l'UFR Sciences du 07 février 2020

La CGT a souhaité avoir le positionnement du conseil sur le mouvement social actuel (réforme des retraites et LPPR), voir la motion proposée par la CGT ci-dessous mais qui n'a pas été adoptée

Réponse donnée : Concernant la réforme des retraites la Doyenne de l'UFR Sciences laisse le libre arbitre à chaque membre dans leur positionnement. Concernant la LPPR, la Doyenne s'engage à écrire un texte (qui sera transmis et soumis à l'approbation des membres du conseil) sur le projet de loi et qui témoignera des inquiétudes soulevées par les propositions connues, issues des groupes de travail ministériel, et qui sur de nombreux points ne répondent pas aux besoins exprimés par la communauté de l'ESR.

Motion proposée par la CGT au conseil de l'UFR Sciences du 07 février 2020

Le Conseil de l'UFR sciences de l'université d'Aix Marseille, réuni le 07 février 2020, soutient la mobilisation contre la réforme des retraites et la LPPR :

- La réforme des retraites détériore les mécanismes de solidarité qui fondent notre société et qui ne garantit plus des retraites dignes dans la fonction publique.
- Les textes préparatoires à la LPPR envisagent une détérioration des conditions de travail dans la fonction publique et ne répondent en rien aux besoins de l'ESR. Ce projet constitue une nouvelle attaque contre la liberté académique et scientifique et donc contre la possibilité de développer une recherche indépendante et de qualité.

La CGT a demandé que d'autres points soient mis à l'ordre du jour.

- **Tractages sur les sites universitaires** : Les militants CGT du site de Luminy se sont vus interdire la distribution de tracts à l'intérieur du site de Luminy. Interdiction d'après le règlement intérieur d'AMU. Mais l'article 4 est clair et ne prévoit pas d'interdiction de distribuer des tracts à l'intérieur.

Réponse : la Doyenne connaît ce point du règlement intérieur d'AMU dont l'intérêt d'une application stricte lui semble discutable. Le tractage à l'intérieur du campus de Luminy est donc autorisé.

- **Restauration CROUS sur le site Saint-Charles** : nous constatons une dégradation des conditions de restauration et d'accueil des usagers et des personnels (menus diminués, moins de choix, salle de restauration pas adaptée au nombre de « clients »)

Réponse : la direction de l'UFR prend en charge ce dossier. Un état des lieux sera fait et dans ce cadre le directeur du CROUS devrait être contacté.

- **Problèmes site st Charles** : conciergerie, et l'état dégradés de certains WC (Bât 5).

Nous notons une dégradation dans l'accueil des usagers, personnalités extérieures au site et au service rendu à l'ensemble des personnels. Dégradation dû à un changement d'organisation et à une perte de postes. La conciergerie ne fait plus office de lieu d'accueil, c'est désormais un simple lieu de dépose et de ramassage du courrier, et de la réception de colis. Il y a peu, 2 agents situés dans un local annexe à la conciergerie renseignaient les usagers et autres sur la localisation des bâtiments ou des salles. Ces 2 agents n'ont pas été remplacés pour diverses raisons (mobilité, retraite). La conciergerie qui avait une amplitude d'horaires très large ne peut plus rendre un ensemble de services à la communauté universitaire.

Nous constatons également que des WC dans le 5ème bâtiment sont dans un état de délabrement important, il est nécessaire que des travaux soient entrepris.

Réponse : Le responsable des locaux du site propose de rencontrer la CGT pour expliquer les travaux en cours et discuter du sujet spécifique de l'accueil et de la conciergerie.

Malgré son engagement dans le mouvement social d'une importance et d'une longévité exceptionnelle la CGT fera le suivi de ces dysfonctionnements et en informera les personnels.

